

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES

Département de la Dordogne

ARRETE MUNICIPAL n° 2024/182

RUE BARREE

125 route de Charbonnieras

Le Maire de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre 1-8ème partie signalisation temporaire,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement de Voirie Communale de COULOUNIEIX-CHAMIERES approuvé par délibération du conseil municipal le 15 décembre 2021,

Vu la demande formulée par l'entreprise S.A.S. CYPRIOTE domiciliée « Le Moulinal » 24220 SAINT CYPRIEN.

Considérant qu'il convient de prendre certaines mesures afin d'assurer la sécurité publique pour effectuer des travaux d'enfouissement du réseau électrique pour Enedis, au 125 route de Charbonnieras, en cette commune,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Entre le 4 juillet 2024 et le 19 juillet 2024, la circulation sera afin de permettre la réalisation des travaux. Le stationnement et le dépassement seront également interdits au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner les engins de l'entreprise sur les dépendances de la rue pendant les mêmes périodes.

ARTICLE 3 : Un accès sera maintenu en permanence pour les riverains de cette voie.

ARTICLE 4 : Ces mesures ne s'appliquent pas aux véhicules de défense contre l'incendie, aux véhicules de Polices, aux Ambulances.

ARTICLE 5 : La fourniture, la pose, et la maintenance y compris en dehors des heures d'intervention sur le chantier et la dépose de la signalisation réglementaire seront effectuées par les soins de l'entreprise chargée des travaux et sous son entière responsabilité. Pendant les périodes d'inactivité du chantier, les conditions optimums de circulation devront être prévues.

ARTICLE 6 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tout véhicule gênant sera susceptible d'être mis en fourrière.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERES.

Sont destinataires d'une ampliation pour information :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines
- Monsieur le Directeur Départemental des Services des Incendies et Secours
- Le Grand Périgueux Mobilité

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERES,
Le 26 juin 2024



Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué


Philippe MOREAU

Sujet : Fwd: Fwd: Demande d'arrêté de circulation - 125 Route des Charbonnières

De : Laetitia Delfau <l.delfau@coulounieix-chamiers.fr>

Date : 26/06/2024, 14:54

Pour : Delphine Dalesme <d.dalesme@coulounieix-chamiers.fr>

Je l'ai fait, il manque juste le numéro

----- Message transféré -----

Sujet : Fwd: Demande d'arrêté de circulation - 125 Route des Charbonnières

Date : Wed, 26 Jun 2024 11:25:07 +0200

De : Sandrine Seignette <s.seignette@coulounieix-chamiers.fr>

Pour : technique@coulounieix-chamiers.fr

----- Message transféré -----

Sujet : Demande d'arrêté de circulation - 125 Route des Charbonnières

Date : Wed, 26 Jun 2024 09:18:44 +0000

De : BUREAU D'ETUDE | SAS CYPRIOTE <be@cyprïote.fr>

Pour : ville@coulounieix-chamiers.fr <ville@coulounieix-chamiers.fr>

182

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint notre demande d'arrêté de circulation en route barrée pour des travaux d'enfouissement du réseaux électrique pour ENEDIS au 125 Route des Charbonnières

Cordialement

-
-
-



Paul BAGES

Responsable Bureau D'Etude

07 86 75 09 79

be@cyprïote.fr

S.A.S. CYPRIOTE

« Le Moulinal » 24220 SAINT CYPRIEN

Tel : 05 53 29 21 58

— Pièces jointes : —

DEMANDE ARRETE.pdf

137 Ko

PLAN.pdf

825 Ko

